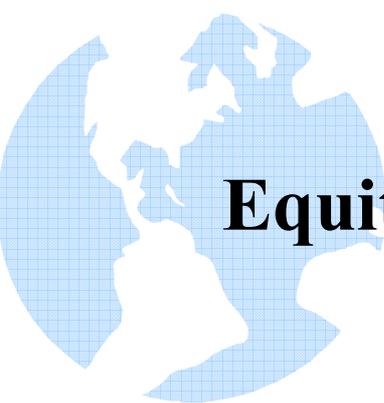




La Croix 81470 LACROISILLE

# Collectif RN126

**Contribution  
au débat public  
sur le  
Grand Contournement  
Autoroutier de Toulouse**



## Équité et objectivité du débat GCAT

Courrier du collectif RN126 transmis  
le 01 Octobre 2007 à  
Mr le Président de la CPDP du GCAT  
sur l'introduction abusive  
du projet d'autoroute Verfeil-Castres dans le débat GCAT

Pour le Collectif RN126

Les associations

La Fontaine  
Lauraguais Terre Propre  
Terres et coteaux du Lauraguais  
Les Milles Collines  
APRES  
Les Amis de la Terre de la Région Midi Pyrénées  
Collectif PDU 31



**La Croix 81470 LACROISILLE**

Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public du GCAT,

Lors de la réunion publique d'Albi, le 25 septembre 2007, nous avons appris que la CPDP que vous présidez, prévoyait, en ouverture de la réunion publique de Puylaurens le 16 octobre 2007, la présentation d'un **tout autre nouveau projet** de la DRE. Il s'agit du projet d'autoroute Castres-Verfeil.

Bien que le maître d'ouvrage soit le même que celui du GCAT, il s'agit bien d'un projet totalement séparé du GCAT, et il n'est d'ailleurs pas un élément traité dans le dossier GCAT.

De plus, en séance du 4 juillet 2007, la CNDP a déclaré :

"....

*D'autre part, il convient de rappeler que, à la demande de la CNDP, la concertation sur ce projet qui était prévue en Juin-Juillet a été différée afin d'éviter toute confusion avec le débat public à venir sur le projet de grand contournement autoroutier de Toulouse. Ce débat public, dont le calendrier est arrêté aujourd'hui (voir point suivant de l'ordre du jour), permettra d'aborder les liens éventuels entre les deux projets (liaison Castres-Verfeil et contournement de Toulouse), notamment dans la zone géographique de possible recoupement.*

..."

**L'autoroute Verfeil-Castres ne fait pas partie du débat GCAT**

Cette notion de lien éventuel entre les 2 projets ne nous semble pas recouvrir la présentation du projet d'autoroute Castres-Verfeil. En effet, le thème de la réunion du 16/10 à Puylaurens "*Lien de la liaison Toulouse-Castres avec le GCAT*" devrait permettre à un intervenant d'aborder le GCAT en tant qu'élément structurant pour la liaison Toulouse-Castres, et non pas de découvrir et intégrer en réunion publique du GCAT un autre projet différencié.

Vous nous avez vous-même précisé ces éléments lors de nos trois entretiens préparatoires au débat public du GCAT, le dernier ayant eu lieu fin juillet 2007, et vous avez ajouté lors de ce dernier entretien au sujet de ce projet d'autoroute : "*Un projet qui n'est pas publié n'existe pas. Il ne peut donc pas être abordé et discuté en tant que tel*". A ce jour, ce projet d'autoroute à PEAGE n'a fait l'objet d'aucune publication, n'est pas inscrit dans le schéma routier décidé par le CIADT de 2003, et est susceptible par ailleurs de faire lui aussi l'objet d'un débat public car soumis aux règles de saisine de la CNDP.

Ce dernier point a été mentionné par Monsieur le préfet de région lors de l'ouverture du débat



## La Croix 81470 LACROISILLE

public du GCAT : *"la publication du projet d'autoroute Castres-Verfeil est reportée à la fin du débat public du GCAT (janvier 2008) et devrait faire l'objet aussi d'un débat public..."*.

### Le cadre du débat sur le GCAT

Ainsi que vous le rappelez à chaque réunion du débat public, le projet du GCAT doit être abordé selon les deux questions majeures suivantes :

- **Faut-il faire le GCAT ?**
- **Si oui, où faut-il le faire ?**

Pour la réunion thématique du 16/10 à Puylaurens, centrée sur le lien entre la liaison Castres-Toulouse et le GCAT, et donc l'impact de ce dernier sur le bassin Castres-Mazamet, les questions devraient être :

- **Pour la liaison Toulouse-Castres, faut-il faire le GCAT ?**
- **Si oui, où faut-il le faire ?**

Elles pourraient être complétées par d'autres beaucoup plus précises telles que :

- *Quelle proportion du trafic local de Castres-Mazamet serait détournée vers le contournement autoroutier à PEAGE, pour les particuliers ? pour les entreprises ?*
- *Quels seraient, à partir de 2020-2030, les effets d'un contournement autoroutier à PEAGE sur les facilités de déplacement pour le bassin Castres-Mazamet, pour les particuliers ? pour les entreprises ?*
- *Quels seraient, à partir de 2020-2030, les effets d'un contournement autoroutier à PEAGE sur l'activité économique du bassin Castres-Mazamet, et l'évolution de sa population ?*
- *En quoi le GCAT est-il une meilleure solution que les aménagements des infrastructures et services existants pour les déplacements des particuliers et des entreprises, entre le bassin Castres-Mazamet et Toulouse et plus généralement dans le Sud-Tarn et hors Sud-Tarn ?*

Ces questions devraient permettre d'apporter des éléments de réponse à la question d'opportunité du GCAT, en s'en tenant au cadre défini par la décision N° 2007/ 09 / CAT / 1 du 07 mars 2007 de la CNDP, en particulier à l'article 2.C du débat sur le GCAT qui précise que " ...le dossier GCAT ne sera complet que s'il fait apparaître son lien avec les projets d'amélioration de l'exploitation des infrastructures routières existantes"



## La Croix 81470 LACROISILLE

### Atteinte à l'objectivité et équité du débat GCAT

Dés lors, la présentation par la DRE, **au sein même du débat public du GCAT**, d'un nouveau projet d'autoroute non encore publié, analysé et décidé, présente un **risque majeur d'atteinte à l'objectivité et à l'équité du débat**, sur l'analyse du dossier GCAT **dans toutes ses variantes, ouest, est et est+sud.**

En effet :

- **Constat 1:** Les éléments disponibles à ce jour sur le projet d'autoroute Castres-Verfeil (trafic prévu, coût, financement, caractéristiques techniques), portent à croire que ce projet n'est pas rentable pour le concessionnaire, et les éléments du dossier GCAT montrent également que le GCAT est à peine rentable.
- **Constat 2:** On ne peut imaginer raisonnablement, sur de simples critères techniques d'aménagement du territoire, que 2 projets d'une telle importance, si le GCAT était décidé dans la partie EST du territoire métropolitain soient dissociés. Ce serait créer un quadrillage autoroutier sur un secteur de moins de 100 km<sup>2</sup> surdimensionné au regard des besoins de la région, à fort impact sur l'environnement et l'étalement urbain, et contraire aux objectifs recherchés dans le GCAT.
- **Constat 3:** L'autoroute à PEAGE Castres-Verfeil est présentée aujourd'hui par certains élus, par la presse et par la DRE comme acquise (voir §3.2.4 P48 du document "01\_Impacts-amenagement-territoire.pdf" et Chapitre 3 P52 du dossier de synthèse GCAT-Dossier-Debat-Public-chap3.pdf ), alors que rien aujourd'hui ne permet de l'affirmer, car la question de l'opportunité de ce projet n'a pas encore été abordée, et ce projet n'a pas encore été justifié. Cette idée de projet acquis est avancée de façon abusive par la presse locale depuis plusieurs mois.

Sur la base de ces 3 constats, à la seconde question du débat, "*Si le GCAT se fait où doit il se faire?*", tout semble décidé quant au choix de la variante parmi les 3 : Ouest, Est et Est + Sud Et Monsieur le maire de Auch, lors de son intervention le 20/09, s'étonnait à raison que les tracés du GCAT à l'est étaient largement plus avancés que ceux à l'ouest.

### La présentation de l'autoroute Castres-Verfeil est inopportune

La présentation du projet d'autoroute Castres-Verfeil par la DRE elle-même, au sein même du débat GCAT, lors de la réunion thématique du 16/10 à Puylaurens, est inopportune, source de confusion et ne fera que renforcer l'impression auprès du public que tout est décidé d'avance, même sur le GCAT.

Comment la CPDP que vous présidez, pourra alors justifier auprès de l'ensemble des participants au débat et de la population locale, la nécessité de cette présentation qui aura pour conséquence



**La Croix 81470 LACROISILLE**

de réduire le débat au lieu de l'ouvrir, et de privilégier par le maître d'ouvrage la variante est du GCAT et un tracé de cette variante.

Et, comment ces mêmes populations et participants pourront ils interpréter votre décision d'accepter cette présentation, et juger votre rôle d'impartialité, de garant du bon déroulement du débat sur le GCAT, dans la mesure ou l'objectivité et l'équité du débat en seront affectées?

Monsieur le président, compte tenu de tous les éléments ci-dessus, nous vous demandons de surseoir à cette présentation de la DRE prévue le 16/10, pour le bon déroulement de cette réunion, revenir aux questions pertinentes sur le GCAT, et garantir la sérénité du débat, son objectivité et son équité.

Dans le cas contraire, nous vous demandons de bien vouloir justifier l'insertion de cette présentation dans le débat pour répondre aux deux questions centrales de la réunion du 16/10 :

- ***Pour la liaison Toulouse-Castres, faut-il faire le GCAT ?***
- ***Si oui, où faut-il le faire ?***

Dans l'attente de votre réponse, Monsieur le président, veuillez agréer nos plus sincères et respectueuses salutations.

**Le collectif RN126**

